



PENSONS CLIMAT ET COMPÉTITIVITÉ

Avis de l'Association « Sauvons le Climat » sur la Consultation du public sur le projet révisé de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : 19 février 2020

Un simple regard sur les 5 dernières années, de 2014 à 2018, révèle un bilan bien décevant de la PPE actuelle sur les émissions de CO₂ de la France : Ces émissions, quasi constantes ont fluctué entre 2014 et 2018 entre 322 et 326 millions de tonnes par an. (Source ministère : bilan-energie-2018-donnees-definitives decembre2019). La nouvelle PPE 2021 en a-t-elle tiré des conclusions et a-t-elle été modifiée en conséquence ? Bien peu.

QUELLE MÉTHODOLOGIE RETENIR ?

« France Stratégie » a analysé ce que devait être la « valeur tutélaire du carbone » pour évaluer les investissements et les politiques publiques pour parvenir à la neutralité carbone en 2050. La conclusion, la même que celle que nous partageons depuis 2006, est qu'il faudrait privilégier, compte tenu de l'urgence climatique, les investissements les plus rentables à court/moyen terme pour protéger le climat. Nous aurions ainsi plus tard une santé financière qui permettrait d'aller plus loin, quand les moyens d'actions pour atteindre la neutralité carbone seront devenus plus difficiles et plus coûteux. En clair « Sauvons le climat » estime que toute action en faveur du climat, très prioritaire, devrait être évaluée en fonction du coût de la tonne de CO₂ évitée.

QUE NOUS DIT LA PPE : LE FLOU EST SOIGNEUSEMENT ENTRETENU

En lisant la synthèse du projet de PPE, une heureuse surprise : elle précise « C'est l'utilisation de charbon, de pétrole et de gaz qui rend la croissance non soutenable » et « Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de réduire les consommations d'énergie, en priorisant la baisse de consommation des énergies les plus carbonées, et de substituer aux énergies fossiles des énergies décarbonées ».

Très bien, mais quand on s'investit dans le texte complet de la PPE, l'intitulé des objectifs est fort différent. Il n'est plus question de climat mais de croissance verte, avec une litanie de moyens d'action : efficacité énergétique, développement des ENR et des réseaux ainsi que des productions locales. Pas un mot sur le climat dans la « Nature de la PPE » qui énumère en première page ses objectifs. Une rédaction identique à celle de la PPE précédente, celle de l'échec ! Qui veut-on tromper ? Le projet de PPE doit remettre le climat en première ligne, en conformité avec la synthèse, mais surtout en cohérence avec les déclarations du Président de la République.

QUELLES PRIORITÉS RETENIR

Le diagnostic est clair : en 2018 notre consommation d'énergie fossile, de 116 Mtep, était quasi identique à celle de 2014, soit 118 Mtep. Les émissions de CO₂ principales étaient celles du transport (40,1 %), du résidentiel/tertiaire (23,1 %) et de l'industrie (14,8 %). Alors que ce sont les secteurs auxquels il faudrait s'intéresser en priorité, force est de constater qu'aucun de ceux-ci n'a progressé de 2014 à 2018 (moins de 1 % d'écart selon les statistiques citées ci-

dessus), alors que des fortunes en subventions ont été engagées dans le secteur de l'électricité, qui émet seulement 6,6 % du CO₂ (déjà 35 milliards payés aujourd'hui pour les ENR électriques, et la PPE devrait conduire à un total de 120 milliards d'ici 2035).

LES TRANSPORTS

Beaucoup est dit sur une transformation sociétale vertueuse mais il est clair que les progrès des prochaines années résulteront essentiellement de l'électrification des transports car notre parc de véhicules est âgé (10 ans en moyenne) et devra être renouvelé en grande partie. Avec une électricité décarbonée, le gain en termes d'émissions sera immédiat.

Les obstacles principaux sont le prix des batteries et celui du développement du réseau de bornes de recharges : deux conditions sont nécessaires, maîtriser le coût de l'électricité et mobiliser la taxe carbone en faveur de ce secteur. Les autres technologies sont soit décevantes (biocarburants de 1ère génération, désormais bannis par l'Europe), soit seulement prospectives, sans espoir de percées décisives dans les dix ans (biocarburants avancés, méthane ou hydrogène vert).

De plus certaines décisions, sous couleur environnementale, ont des effets inverses à ceux souhaités : le transfert du diesel à l'essence a provoqué une augmentation des émissions ! Les décisions, souvent prises dans l'enthousiasme médiatique, comme également pour les biocarburants de première génération en 2006, sont-elles bien évaluées ?

LE RÉSIDENTIEL/TERTIAIRE

Dans ce secteur, l'écologie politique s'est fourvoyée : la PPE actuelle, et sa déclinaison dans la RT 2012 largement anti-électricité, ont par exemple contribué à porter de 20 à 47 % l'usage du gaz pour le chauffage dans le résidentiel et de 31 à 75 % dans l'habitat collectif en 2017.

Quelques signaux laissent espérer dans la future RE 2021 un retour à la raison avec priorité donnée au chauffage électrique performant et aux ENR thermiques dans la construction neuve, et à la substitution de celles-ci au fioul et au gaz dans les rénovations. Encore faudrait-il que cette évolution, peu perceptible dans la PPE, soit confirmée dans le projet de RE 2021 encore confidentiel.

En ce qui concerne les rénovations, très prioritaires pour réduire les émissions, avec ses passoires énergétiques carbonées, quel équilibre retenir entre substitution au fioul et au gaz d'une énergie non carbonée, avec gain immédiat et massif sur les émissions, et travaux d'efficacité énergétique que la PPE semble privilégier. Or ces derniers se révèlent coûteux pour des gains CO₂ limités, voire très limités (enquête TREMI de l'ADEME). En effet ils sont bridés par la conception même des bâtiments anciens (ponts thermiques, larges ouvertures, ...), et contraints par la nécessité de protection du patrimoine esthétique et paysager. Ainsi, les études de « *Sauvons le climat* » démontrent clairement que priorité doit être donnée à l'effacement total du fioul, puis en grande partie du gaz (utilisable en biénergie seulement), et aux seuls travaux raisonnablement « rentables » d'efficacité énergétique, utiles à réduire les puissances appelées (viser un indicateur énergétique compris entre 3 et 4 est déjà ambitieux).

Le gouvernement devrait s'inquiéter plus sérieusement du développement de la précarité énergétique qui s'est envolée de 3,6 à 5,7 millions de foyers de 2018 à 2019 (et de 425 à 850 millions € par an).

La RT 2021, applicable dans la décennie à venir, aura un rôle majeur et il est essentiel que l'étiquette énergétique mette en avant les émissions de CO₂ en premier lieu, et la

consommation d'énergie finale. Ce dernier indicateur est en effet le seul qui informe l'occupant d'un logement de sa qualité thermique réelle, et lui permet une prise de décision fondée d'engager des travaux, contrairement à l'indicateur énergie primaire, seul retenu dans le Diagnostic de Performance Énergétique actuel.

LES ENR THERMIQUES

La PPE propose une évolution rapide d'ici 2028, environ quadruplement du biogaz, doublement des PAC et du solaire thermique, augmentation de 33 % de la biomasse solide. La ressource, la défense de la biodiversité, les modes de financement le permettront-ils à coût raisonnable pour la collectivité ? Le passé montre que la tâche sera difficile avec une évolution globale limitée à environ 20 % sur l'ensemble de la période 2012 à 2018.

La contribution des ENR thermiques devrait rester assez modeste, moins de 10 % de la consommation totale d'énergie finale, même si les objectifs étaient approchés. Mais ce sont des énergies domestiques, génératrices d'emplois, et la question d'un transfert des subventions offertes des ENR électriques aux ENR thermiques doit être posé. En effet les ENR électriques appellent des équipements massivement importés et leur promoteurs les annoncent déjà compétitives (donc logiquement sans besoin de subventions ou d'aides).

Une seconde interrogation concerne la biomasse solide, essentielle en raison de sa vocation à être un puits de carbone. Faut-il la brûler ou s'en servir comme matériau de construction et de fabrication? Cette dernière utilisation est souhaitable mais cela prendra du temps. Et comment financer la forêt ? Il faut du temps à un arbre pour atteindre la maturité, des dizaines d'années, et les modes de financement et d'assurance sont aujourd'hui inadaptés. Rien sur ce point dans la PPE. Ce patrimoine des ENR thermiques, national, n'est pas soutenu comme il le faudrait.

L'ÉLECTRICITÉ

C'est notre meilleur atout du point de vue climatique, de loin, et le plus débattu ! La PPE, fidèle à la LTECV, s'enferme dans ses contradictions et ses échecs. Elle propose de continuer à consacrer des fortunes au développement de l'éolien et du solaire, aux productions aléatoires, avec pour objectif de perdre ensuite des fortunes en arrêtant prématurément des centrales nucléaires pilotables, compétitives et certainement capables de fonctionner longtemps (au moins 60 ans en France quand des réacteurs similaires sont autorisés 80 ans aux USA !).

Il n'est pas question de rejeter éolien et solaire malgré leur réel manque de compétitivité toutes externalités incluses (éolien terrestre aujourd'hui à environ 85/90 €/MWh et solaire compris entre 65 et 190 €/MWh hors externalités pour des installations en 2019). Ils sont utiles quand ils se substituent à des énergies carbonées, comme dans le reste de l'Europe . Mais ce n'est pas vraiment le cas en France, comme tristement constaté avec l'arrêt de Fessenheim en 2020. « *Sauvons le climat* » considère que :

- La consommation d'électricité ne doit pas être contrainte a priori, comme le souhaite l'ADEME, mais plutôt contribuer, au niveau requis, à la réduction des émissions.
- Il est urgent de préciser notre politique nucléaire. Comme le rapport D'Escatha et EDF le préconisent il faut lancer en urgence (et non après les prochaines présidentielles !) une présérie de 6 réacteurs EPR, ceux -ci ayant déjà montré leur efficacité en Chine, afin de restaurer la solidité de notre industrie. La deuxième étape à préparer est celle du redimensionnement de nos moyens industriels pour préparer le remplacement, voire le développement, du parc actuel au rythme qui sera requis.
- Le développement en parallèle les ENR électriques devra être ajusté pour accompagner le déploiement des usages de l'électricité, seul capable de générer une décrue massive des

émissions des autres secteurs (la neutralité est-elle envisageable ?). Remplacer à priori le nucléaire n'a aucun intérêt et fragilisera notre économie.

- Corriger l'erreur commise par le gouvernement de mise sur le marché européen d'investissements consentis par les français, notre stockage hydraulique d'électricité (barrages et STEP), bien tentant pour des pays voisins souffrant de l'intermittence excessive de leurs productions. Ce stockage, renouvelable et très souple, est déjà indispensable pour gérer au mieux les équilibres quotidiens, hebdomadaires et saisonniers de notre électricité.

- Examiner attentivement l'évolution du mix électrique européen, avec des annonces d'arrêts massifs de capacités de production pilotables (environ 80 GW d'ici 2035/2038) et en conséquence, une dépendance accrue au gaz (acheté à l'extérieur de l'Europe) et une fragilisation du réseau européen.

UNE FRANCE INDÉPENDANTE

Le déficit de notre balance commerciale reste très important, 60 milliards € en 2018, le poids de l'importation de combustibles fossiles étant majeur, 77 % du total. Or, dans ce domaine, c'est la subsidiarité qui devrait l'emporter alors que l'Europe s'attache à promouvoir une politique énergétique dans le droit fil d'une politique allemande très coûteuse, et dont l'inefficacité du point de vue climatique est démontrée (elle est pourtant admirée par nos ministres de l'environnement successifs et l'ADEME !).

L'angle d'attaque européen passe par des contraintes très fortes sur la consommation d'énergie primaire, très défavorables à une production d'électricité décarbonée pilotable (nucléaire ou bioénergies), et sur l'efficacité énergétique. La politique française devrait s'attacher très prioritairement à réduire les émissions de CO₂ (et bien sûr des autres GES, non traités ici) et la consommation d'énergie finale au meilleur coût. Les attendus du projet de PPE soumis à consultation devraient être lourdement modifiés en ce sens, ainsi que la RE 2021 et les Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) à venir. Sinon l'échec sera assuré.

CONCLUSIONS

Le programme présenté, peu différent du précédent, fait la part belle à l'idéologie, « la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas », « les énergies renouvelables doivent être portées à 100 % de nos besoins », « localisme énergétique », « autoconsommation »...

C'est une erreur majeure et les choix stratégiques doivent s'appuyer sur un critère essentiel, le coût de la tonne de CO₂ évitée, pour protéger familles et entreprises, puis sur la maîtrise énergétique du pays. Les technologies (nucléaire, ENR électriques et thermiques, économies d'énergie, substitutions d'énergies, intelligence énergétique, changements sociétaux), ne sont que des moyens. Elles doivent converger harmonieusement, hors idéologies mortifères, vers un impact climatique optimal en France, sans détruire notre compétitivité dans un contexte international très incertain. Pensons climat, équilibre social et compétitivité.